Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018 -12-19

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33

Présents

Représentés:

28

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

3

Absents excusés: 2 réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Mesdames

GOHARD. GUIROU-NOUYRIGAT. SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,

JOANNON. LE VAN DA.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OBJET:

Conseillers Municipaux: Mesdames, BERTOIA, GIACALONE, LALESART. LEITE. MANFREDI. ORSINI. PELOT-PAPPALARDO, **TOCHE** SOULÉ. TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI. GIULIANO. GUEGUEN. LUCIANO. OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

N°2

Etaient représentés :

EXERCICE 2018

Conseillers Municipaux: Mesdames Amandine **CIDALE** (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés:

Conseillers Municipaux: Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO. Secrétaire de séance.

> Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20181218-DEL20181219-BF Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018

A la demande de Monsieur le Trésorier et afin de procéder au transfert du service de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, il convient de régulariser d'anciennes opérations liées à la contrepassation des ICNE (entre 2001 et 2002).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le Budget de l'Assainissement Collectif – exercice 2018 :

EXPLOITATION

DÉPENSES			
		Libellé	Montant €
Chapitre 011	Compte 6228	Rémunérations d'intermédiaires	3 720,06
Chapitre 66	Compte 66112	ICNE	-3 720,06
TOTAL DÉPENSES			0,00

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte la décision budgétaire modificative n°2 proposée sur le Budget de l'Assainissement Collectif - exercice 2018

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY